

Bordeaux, le 31 mars 2022

Direction des personnels enseignants

Direction

Affaire suivie par :

Frédérique ZOU-PERY

Tél : 05 57 57 35 91

Courriel : ce.dpe@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités d'Aquitaine

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Objet : Campagne de recueil des vœux de mobilité des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'Education nationale en contrat à durée indéterminée et des maîtres auxiliaires – Rentrée scolaire 2022

P.J : Composition des zones géographiques (annexe 1)
Notice de connexion à LILMAC (annexe 2)

Mesdames, Messieurs,

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2022, une campagne de recueil de vœux de mobilité des personnels en contrat à durée indéterminée et des maîtres auxiliaires est organisée par l'académie de Bordeaux.

Il est à noter que depuis la rentrée scolaire 2020, les situations individuelles ne sont plus classées selon un barème. L'affectation des personnels contractuels est réalisée en tenant compte notamment des vœux émis et des besoins des établissements de l'académie.

1 – MODALITES DE LA CAMPAGNE DE VOEUX

Les opérations relatives au recueil des vœux en vue de l'affectation des personnels en contrat à durée indéterminée et des maîtres auxiliaires, pour la rentrée scolaire 2022, se dérouleront sur Internet selon le calendrier et la procédure suivante :

Le site sera ouvert du

jeudi 7 avril 2022 (14h) au jeudi 5 mai 2022 (12h)

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

Les accusés de réception seront envoyés par courrier électronique dans les établissements d'exercice le lundi 9 mai 2022. Je vous invite à les imprimer et à les transmettre aux personnels concernés.

Les participants vérifieront les données figurant sur l'accusé de réception. Celui-ci devra être complété et modifié si nécessaire puis daté et signé.

Les participants remettront leur accusé de réception au secrétariat de leur établissement qui les retournera sous bordereau à la gestionnaire de la DPE 6 de la discipline pour le jeudi 12 mai 2022 délai de rigueur.

2 – SAISIE DES VŒUX

Les candidats doivent préalablement se munir de leur NUMEN.

La procédure d'inscription enregistre uniquement les vœux pour l'académie de Bordeaux.

Les participants ont la possibilité de saisir 6 vœux :

- 5 vœux communes et/ou zones géographiques (annexe 1)
- 1 vœu département obligatoire.

Cette note fera l'objet d'un affichage obligatoire.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de ces dispositions auprès des personnels placés sous votre autorité, y compris les agents actuellement en position de congé (maladie, maternité, paternité).

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
délégué aux relations et ressources humaines

Philippe MICHELI